



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Batiments: Paris

Question écrite n° 36515

Texte de la question

M Pierre Sergent demande a M le ministre de la defense dans quelles conditions et pour quels motifs a ete envisagee la vente du quartier Duplex a Paris, au secteur prive. Outre l'emotion que suscite l'abandon d'un site appartenant a l'histoire militaire de Paris, il s'etonne qu'une solution permettant de loger dans des conditions satisfaisantes un certain nombre de familles du personnel de l'administration centrale et de l'enseignement militaire, entre autres, ait pu etre envisagee. Il demande si, dans le cahier des charges de cette vente, certaines conditions d'acces prioritaires des personnels en question, aux logements a construire, ont ete precisees.

Texte de la réponse

Reponse. - L'alienation du quartier Duplex a ete decidee pour trois grande series de motifs : 1o pour restructurer les implantations de la defense a Paris. Les armees prevoient de proceder progressivement, pour des raisons de securite, d'efficacite et de cout, a un certain resserrement du dispositif actuel autour de quelques poles specialises par fonction. L'alienation du quartier Duplex s'inscrit dans ce cadre ; 2o pour faire participer le ministere de la defense a la politique generale du Gouvernement en faveur du developpement de l'offre fonciere a Paris (cf. l'operation du quai Kennedy menee a l'initiative du ministere de l'equipement). La vocation residentielle de l'emprise a ete affirmee par la ville et l'Etat. Plus de 1 200 logements seront construits sur le site dont plus d'un tiers de logements sociaux (45 000 metres carres de SHON, soit de l'ordre de 400 a 500 logements), et le reste en logements libres ; 3o pour contribuer au financement de la loi d'equipement militaire 1987-1991, qui a prevu qu'une partie (a hauteur de 4,7 milliards de francs) des moyens financiers necessaires a la modernisation des forces armees serait apportee grace au produit de cessions d'actifs a la fois mobiliers et immobiliers. La cession du quartier Duplex est, de tres loin, la plus grosse operation de vente d'immeubles qui sera realisee a ce titre. La ville et l'Etat (ministere de la defense) feront construire chacun pour son compte la moitie des logements sociaux, la ville retrocedant donc au ministere de la defense 22 500 metres carres de droits a construire sur l'emprise. Ces droits permettront au ministere de la defense de construire entre 200 et 300 logements locatifs au profit des personnels des armees qui viendront s'ajouter a la centaine de logements existant sur le site. L'operation s'inscrit donc egalement dans l'effort important entrepris par le ministere de la defense pour traiter les difficultes aigues de logement des personnels militaires en region parisienne ; d'autres programmes sont prevus a Reuilly (12e arrondissement) et a Mortier (19e arrondissement).

Données clés

Auteur : [M. Sergent Pierre](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36515

Rubrique : Domaine public et domaine prive

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 657

Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1550